Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-2-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 12 février 2019

PUBLIE LE : 20 FEV. 2019

Délibération n°120219-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2019

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE Geneviève L'ETANG, DELEGUEE SUPPLEANTE Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	**7**
Délégués comptant pour le vote	:	**5**

SI MONTE CRISTO – CS 120219-2

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-2-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

OBJET : COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consenties par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 4 septembre 2018.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2018/19

Objet : Don d'un lot de six chaises au Château de Monte Cristo

Il a été décidé d'accepter le don d'un lot de six chaises en acajou de style Louis-Philippe, d'une valeur estimée de 3 600 euros.

Ce don sera intégré dans l'actif du Château de Monte-Cristo.

Décision n° 2018/21

Objet : Marché pour l'entretien des espaces du domaine de Monte Cristo

Au vu de la nécessité de confier l'entretien des espaces du domaine de Monte Cristo à un professionnel et suite à la mise en concurrence lancée le 26 juin 2018, il a été décidé de confier l'entretien des espaces du domaine de Monte Cristo à l'entreprise BP JEV Sarl.

Montant et durée du contrat : 39 000,00 € HT, soit 46 800,00 € TTC pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2018/22

Objet : Achat de nouveaux produits destinés à la vente en boutique

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous :

LIVRES	EDITEURS	PUA TTC	PUV TTC
« Mon Dictionnaire de cuisine », Alexandre Dumas	10/18	9,60 €	12,00 €
« Propos d'art et de cuisine », Alexandre Dumas	TohuBohu Editions	14,40 €	18,00 €
« Alexandre Dumas, Auguste Maquet et associés », Bernard Fillaire	Bartillat	11,36 €	14,20 €
« Alexandre, l'intrépide Dumas », Bertrand Puard	Hachette	10,42 €	14,90 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

SI MONTE CRISTO – CS 120219-2

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190220-120219-2-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Fait à Marly-le-Roi, le : 19 FEV. 2019

Transmis en Préfecture et affiché le : 20 FEV. 2019

Pour extrait conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal